Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 11 février à 9h

DÉLIBÉRATION N°2021-02-03

Compte de gestion 2020

Date de convocation: 3 février 2021

<u>Délégués titulaires présents</u> :

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération

Délégués titulaires excusés :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

Pouvoirs:

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à M. François DUCHÉ Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Hubert LECARPENTIER

Secrétaire de séance :

M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice: 11 - Nombre de voix total: 100

Quorum : 6 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8

Pouvoirs: 2

Votants : 10 représentant 99 voix

Exposé des motifs

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif. Il est établi par le trésorier, par budget voté (budget principal et budgets annexes). Il doit être approuvé par l'assemblée délibérante dans les deux mois qui suivent le vote du DOB et préalablement au compte administratif.

<u>Délibération</u>

Le Conseil syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier de la trésorerie de Rouen Métropole accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Monsieur le Trésorier de la trésorerie de Rouen Métropole a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que l'ensemble des écritures d'ordre que l'ordonnateur lui a prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par Trésorier de la trésorerie de Rouen Métropole, lors de la séance du comité syndicat du 11 février 2021.

Le président du syndicat mixte de gestion de la Seine normande

Bertrand BELLANGER